

BULLETIN

Bulletin d'inscription (vaut bon de commande)

À compléter et retourner à : IEEPI, 7 rue de l'Écarlate 67082 Strasbourg Cedex

Tél : 03.68.85.38.74 - Email : iepi@iepi.org - Bulletin téléchargeable sur : www.iepi.org

PARTICIPANT

Madame Monsieur

Nom : Prénom :
Société : Fonction :
Adresse :
Tél : Email :

RESPONSABLE FORMATION

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél : Email :

FACTURATION

> À remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société

Nom de l'organisme collecteur ou autre société :
Adresse :
Personne à contacter : Tél : Email :

Tarif normal	Tarif réduit (1)
--------------	------------------

<input type="checkbox"/>	MASTER 2 SPII « STRATÉGIE DE LA PI & INNOVATION » <i>De mars à novembre 2021 (20 jours)</i>	8500 € <input type="checkbox"/>	7900 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	CYCLE TT « VALORISATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE » <i>19-21 mai, 16-18 juin, 22-24 septembre, 19-20 octobre et 25-26 novembre 2021 (10 jours)</i>	5100 € <input type="checkbox"/>	4800 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	CYCLE LOGICIELS « PI ET LICENSING DES LOGICIELS » <i>17-19 mars, 13-15 avril, 19-21 mai et 9-11 juin 2021 (8 jours)</i>	4300 € <input type="checkbox"/>	3990 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	FORMATIONS COURTES	1/2 journée (3h30) 1 jour (6h) 2 jours (12h) 3 jours 5 jours	410 € <input type="checkbox"/> 620 € <input type="checkbox"/> 1300 € <input type="checkbox"/> 1850 € <input type="checkbox"/> 2000 € <input type="checkbox"/> 1895 € <input type="checkbox"/>

TOTAL NET (€) :

Règlement à réception de la facture

(1) Tarif réduit applicable au titre de :

- PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe)
 Université (hors EPST, EPIC et CHU)

Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

Se référer à la page 59 « Informations Pratiques » pour les tarifs détaillés.

Les pauses et déjeuner sont compris (hors « Fondamentaux de l'innovation et de la PI, p.14 » et formations à distance). Afin de favoriser les échanges entre participants, intervenants et organisateurs, le déjeuner est pris en commun.

Cachet et signature : le signataire a pris connaissance des conditions générales et les accepte.

À :

Le :

Nom du signataire :

CALENDRIER

1^{er} semestre 2021 : janvier à juillet

L'IIEPI a fait le choix de vous proposer les formations courtes du 1^{er} semestre 2021 sous le format distanciel.

Les dates sont susceptibles d'être modifiées, vous référer au site internet.

JANV.	26 et 27 janvier 2021	À DISTANCE	1.7	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	p. 17	
	28 et 29 janvier 2021	À DISTANCE	2.13	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 25	
FÉVRIER	2 et 3 février 2021	À DISTANCE	3.1	Bonnes pratiques PI pour réussir les partenariats	p. 30	
	3 au 5 février 2021	À DISTANCE	3.9	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	p. 34	
MARS	3 au 5 février 2021	À DISTANCE	2.11	Gérer les procédures administratives brevets	p. 24	
	4 et 5 février 2021	À DISTANCE	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14	
AVRIL	9 et 10 février 2021	À DISTANCE	2.12	Loi Pacte : quels impacts pour vos brevets ?	p. 24	
	11 et 12 février 2021	À DISTANCE	3.15	Maîtriser les contrats marques	p. 37	
MAI	16 février 2021	NEUCHÂTEL	1.3	Le référent PI dans l'entreprise : bonnes pratiques	p. 15	
	2 et 3 mars 2021	À DISTANCE	2.15	La Réforme du Paquet Marque	p. 26	
JUIN	3 et 4 mars 2021	À DISTANCE	2.9	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	p. 23	
	4 et 5 mars 2021	À DISTANCE	1.4	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p. 15	
JUIL.	9 et 10 mars 2021	À DISTANCE	3.2	Open-innovation et partenariats	p. 30	
	9 et 10 mars 2021	À DISTANCE	2.22	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	p. 29	
JUL.	10 et 11 mars 2021	À DISTANCE	4.9	Fiscalité de la propriété industrielle	p. 43	
	11 et 12 mars 2021	À DISTANCE	3.5	Contrats de recherche et développement public / privé	p. 32	
AUG.	11 et 12 mars 2021	À DISTANCE	1.3	Le référent PI dans l'entreprise : bonnes pratiques	p. 15	
	17 et 18 mars 2021	À DISTANCE	5.11	La PI dans le secteur public	>web	
SEP.	17 au 19 mars 2021	À DISTANCE	5.2	Logiciels : Aspects techniques et modes de protection	p. 46	
	18 et 19 mars 2021	À DISTANCE	4.11	Litige de PI : anticiper et se préparer	p. 44	
OCT.	22 au 26 mars 2021	À DISTANCE	1.2	Fondamentaux de l'innovation et de la PI	p. 14	
	23 et 24 mars 2021	À DISTANCE	2.21	Protéger sa PI en Chine	p. 29	
NOV.	24 et 25 mars 2021	À DISTANCE	5.6	La rédaction de brevet d'Intelligence Artificielle (IA)	p. 48	
	25 et 26+ mars 2021	À DISTANCE	3.17	Best practices of international licensing agreements	p. 38	
DÉCE.	25 et 26 mars 2021	À DISTANCE	3.7	Techniques de négociation appliquées à la PI	p. 33	
	30 et 31 mars 2021	À DISTANCE	5.9	Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités	p. 50	
JANV.	30 et 31 mars 2021	À DISTANCE	2.5	Maîtriser les bases du droit d'auteur	p. 21	
	30 et 31 mars 2021	À DISTANCE	2.7	Maîtriser les brevets : bases	p. 22	
FÉV.	31 mars et 1 ^{er} avril 2021	À DISTANCE	2.8	Maîtriser les brevets : approfondissement	p. 22	
	31 mars et 1 ^{er} avril 2021	À DISTANCE	5.8	Blockchain : enjeux PI et juridiques	p. 49	
MARS	31 mars et 1 ^{er} avril 2021	À DISTANCE	3.4	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 31	
	1 et 2 avril 2021	À DISTANCE	4.2	Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise	p. 39	
AVRIL	8 et 9 avril 2021	À DISTANCE	2.6	Modèles d'utilité - un petit brevet efficace	p. 21	
	8 et 9 avril 2021	À DISTANCE	3.12	Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques	p. 35	
MAI	13 au 15 avril 2021	À DISTANCE	5.3	Licences logicielles : comptabilité et politique PI	p. 47	
	15 et 16 avril 2021	À DISTANCE	4.13	Contrefaçon de brevets : agir et réagir	p. 45	
JUIN	15 avril 2021	À DISTANCE	2.2	Actualités du droit des brevets	p. 19	
	28 et 29 avril 2021	À DISTANCE	4.5	Audit PI et Due Diligence de portefeuilles	p. 41	
JUIL.	18 et 19 mai 2021	À DISTANCE	3.21	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	>web	
	18 et 19 mai 2021	À DISTANCE	2.19	Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection	p. 28	
AUG.	19 au 20 mai 2021	À DISTANCE	5.4	Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils	p. 47	
	19 au 21 mai 2021	À DISTANCE	3.6	Valoriser les technologies : les bonnes pratiques	p. 32	
SEP.	25 mai au 4 juin 2021	À DISTANCE	1.5	Innovation et Management des connaissances	p. 16	
	27 mai 2021	À DISTANCE	2.3	Actualités du droit des marques, dessins & modèles	p. 20	
OCT.	26, 27 et 28 mai 2021	À DISTANCE	5.10	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection	p. 50	
	2 au 4 juin 2021	À DISTANCE	1.6	Innover grâce aux brevets	p. 16	
NOV.	3 juin 2021	À DISTANCE	2.1	Actualités du droit d'auteur et du numérique	p. 19	
	3 et 4 juin 2021	À DISTANCE	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14	
DÉCE.	8 et 9 juin 2021	À DISTANCE	3.10	Term sheet et accords précontractuels	p. 34	
	9 au 11 juin 2021	À DISTANCE	5.5	Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels	p. 48	
JANV.	9 au 11 juin 2021	À DISTANCE	4.1	Piloter la PI dans l'entreprise	p. 39	
	9 et 10 juin 2021	À DISTANCE	1.9	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : bases	p. 18	
FÉV.	10 et 11 juin 2021	À DISTANCE	1.10	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : approfondissement	p. 18	
	10 et 11 juin 2021	À DISTANCE	3.3	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p. 31	
MARS	15 et 16 juin 2021	À DISTANCE	2.10	Elaborer efficacement une demande de brevet	p. 23	
	15 et 16 juin 2021	À DISTANCE	2.16	Gérer un portefeuille de marques	p. 26	
AVRIL	16 au 18 juin 2021	À DISTANCE	4.7	Evaluation financière et fiscalité du TT	p. 41	
	17 et 18 juin 2021	À DISTANCE	4.14	Concurrence déloyale, parasitisme et abus de position dominante	p. 45	
MAI	22 et 23 juin 2021	À DISTANCE	2.23	Maîtriser les dépenses brevets	>web	
	22 juin au 2 juillet 2021	À DISTANCE	4.3	Stratégie de PI : organisation et gestion	p. 40	
JUIN	22 et 23 juin 2021	À DISTANCE	3.13	Maîtriser les contrats brevets : bases	p. 36	
	23 et 24 juin 2021	À DISTANCE	3.14	Maîtriser les contrats brevets : approfondissement	p. 36	
JUIL.	23 et 24 juin 2021	À DISTANCE	5.7	Big Data, Bases de données et données personnelles	p. 49	
	24 et 25 juin 2021	À DISTANCE	2.20	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 28	
AUG.	24 et 25 juin 2021	À DISTANCE	2.4	Protéger et vendre le non brevetable	p. 20	
	29 et 30 juin 2021	À DISTANCE	2.18	Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection	p. 27	
SEP.	29 et 30 juin 2021	À DISTANCE	5.1	Protéger et valoriser les créations logicielles	p. 46	
	30 juin et 1 ^{er} juillet 2021	À DISTANCE	2.24	Protéger ses inventions à l'international	>web	
OCT.	1 et 2 juillet 2021	À DISTANCE	2.17	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux	p. 27	
	1 et 2 juillet 2021	À DISTANCE	1.8	La cartographie brevets : enjeux et outils	p. 17	
NOV.	1 et 2 juillet 2021	PARIS	4.10	Certified Patent Valuation	p. 43	
	5 et 6 juillet 2021	PARIS	3.18	Enhanced negotiating strategies	p. 38	
DÉCE.	8 juillet 2021	À DISTANCE	2.3	Actualités du droit des marques, dessins & modèles	p. 20	

FORMATION		CALENDRIER	
		2 nd semestre 2021 : septembre à décembre	
SEPTEMBRE			
26 août 2021	NEUCHÂTEL	3.2	Open-innovation et partenariats p. 30
2 et 3 septembre 2021	À DISTANCE	2.25	Communication : droit d'auteur et droit à l'image >web
7 et 8 septembre 2021	À DISTANCE	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle p. 14
7 et 8 septembre 2021	À DISTANCE	1.7	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille p. 17
8 et 9 septembre 2021	À DISTANCE	4.17	Conjuguer politique PI et gestion du CIR >web
8 au 10 septembre 2021	À DISTANCE	3.9	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie p. 34
15 et 16 septembre 2021	À DISTANCE	3.21	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser >web
16 et 17 septembre 2021	À DISTANCE	1.4	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets p. 15
16 et 17 septembre 2021	À DISTANCE	2.12	Loi Pacte : quels impacts pour vos brevets ? p. 24
16 et 17 septembre 2021	À DISTANCE	3.4	Gérer la PI dans les copropriétés p. 31
20 et 21 septembre 2021	À DISTANCE	2.5	Maîtriser les bases du droit d'auteur p. 21
21 et 22 septembre 2021	À DISTANCE	3.1	Bonnes pratiques PI pour réussir les partenariats p. 30
21 et 22 septembre 2021	À DISTANCE	2.13	Maîtriser les bases des marques et du design p. 25
22 au 24 septembre 2021	STRASBOURG	3.11	Maîtriser les contrats de protection et de transfert p. 35
23 et 24 septembre 2021	À DISTANCE	3.2	Open-innovation et partenariats p. 30
22 au 24 septembre 2021	À DISTANCE	3.16	Maîtriser les contrats de TT p. 37
28 et 29 septembre 2021	À DISTANCE	3.20	Confidentialité et risques juridiques >web
28 au 30 septembre 2021	À DISTANCE	2.11	Gérer les procédures administratives brevets p. 24
28 et 29 septembre 2021	À DISTANCE	4.2	Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise p. 39
30 sept. et 1 ^{er} oct. 2021	À DISTANCE	3.5	Contrats de recherche et développement public / privé p. 32
OCTOBRE			
5 octobre 2021	NEUCHÂTEL	4.5	Audit PI et Due Diligence de portefeuilles p. 41
5 et 6 octobre 2021	À DISTANCE	3.15	Maîtriser les contrats marques p. 37
5 et 6 octobre 2021	À DISTANCE	4.11	Litige de PI : anticiper et se préparer p. 44
5 au 7 octobre 2021	À DISTANCE	1.6	Innover grâce aux brevets p. 16
6 et 7 octobre 2021	À DISTANCE	2.4	Protéger et vendre le non brevetable p. 20
6 et 7 octobre 2021	À DISTANCE	3.13	Maîtriser les contrats brevets : bases p. 36
7 et 8 octobre 2021	À DISTANCE	3.14	Maîtriser les contrats brevets : approfondissement p. 36
7 et 8 octobre 2021	À DISTANCE	1.3	Le référent PI dans l'entreprise : bonnes pratiques p. 15
12 et 13 octobre 2021	À DISTANCE	5.7	Big Data, Bases de données et données personnelles p. 49
12 et 13 octobre 2021	À DISTANCE	2.6	Modèles d'utilité - un petit brevet efficace p. 21
12 et 13 octobre 2021	À DISTANCE	5.11	La PI dans le secteur public >web
13 au 15 octobre 2021	STRASBOURG	4.8	Audit économique et évaluation des droits de PI p. 42
13 et 14 octobre 2021	À DISTANCE	1.9	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : bases p. 18
14 et 15 octobre 2021	À DISTANCE	1.10	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : approfondissement p. 18
14 et 15 octobre 2021	À DISTANCE	2.15	La Réforme du Paquet Marque p. 26
14 et 15 octobre 2021	À DISTANCE	4.5	Audit PI et Due Diligence de portefeuilles p. 41
19 et 20 octobre 2021	À DISTANCE	5.6	La rédaction de brevet d'Intelligence Artificielle (IA) p. 48
19 et 20 octobre 2021	PARIS	3.8	Négocier les contrats de TT avec succès p. 33
20 et 21 octobre 2021	À DISTANCE	4.16	Evaluer la qualité des brevets >web
20 et 21 octobre 2021	À DISTANCE	3.10	Term sheet et accords précontractuels p. 34
21 et 22 octobre 2021	À DISTANCE	2.21	Protéger sa PI en Chine p. 29
21 et 22 octobre 2021	À DISTANCE	2.17	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux p. 27
21 et 22 octobre 2021	À DISTANCE	2.10	Elaborer efficacement une demande de brevet p. 23
NOVEMBRE			
4 et 5 novembre 2021	À DISTANCE	2.16	Gérer un portefeuille de marques p. 26
4 et 5 novembre 2021	À DISTANCE	2.22	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA p. 29
4 et 5 novembre 2021	À DISTANCE	2.9	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies p. 15
4 et 5 novembre 2021	À DISTANCE	5.9	Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités p. 50
9 et 10 novembre 2021	À DISTANCE	2.19	Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection p. 28
9 et 10 novembre 2021	À DISTANCE	5.8	Blockchain : enjeux PI et juridiques p. 49
15 et 16 novembre 2021	À DISTANCE	1.8	La cartographie brevets : enjeux et outils p. 17
16 et 17 novembre 2021	À DISTANCE	3.7	Techniques de négociation appliquées à la PI p. 33
16 et 17 novembre 2021	À DISTANCE	3.3	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium p. 31
16 et 17 novembre 2021	À DISTANCE	2.26	Stratégies de PI dans les pays émergents >web
17 et 18 novembre 2021	À DISTANCE	4.14	Concurrence déloyale, parasitisme et abus de position dominante p. 45
17 au 19 novembre 2021	STRASBOURG	4.12	Litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques p. 44
17 au 19 novembre 2021	À DISTANCE	4.1	Piloter la PI dans l'entreprise p. 39
18 et 19 novembre 2021	À DISTANCE	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle p. 14
18 et 19 novembre 2021	À DISTANCE	3.12	Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques p. 35
23 et 24 novembre 2021	À DISTANCE	2.18	Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection p. 27
23 et 24 novembre 2021	À DISTANCE	2.20	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique p. 28
24 et 25 novembre 2021	À DISTANCE	2.7	Maîtriser les brevets : bases p. 22
25 et 26 novembre 2021	À DISTANCE	2.8	Maîtriser les brevets : approfondissement p. 22
25 et 26 novembre 2021	À DISTANCE	3.17	Best practices of international licensing agreements p. 38
25 et 26 novembre 2021	PARIS	4.4	Gérer le suivi des TT en pratique p. 40
30 nov. et 1 ^{er} déc. 2021	À DISTANCE	5.1	Protéger et valoriser les créations logicielles p. 46
DÉC.			
1 et 2 décembre 2021	À DISTANCE	2.24	Protéger ses inventions à l'international >web
1 au 3 décembre 2021	À DISTANCE	5.10	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection p. 50
1 au 3 décembre 2021	À DISTANCE	4.6	Evaluation financière des droits de PI p. 41
2 et 3 décembre 2021	À DISTANCE	4.9	Fiscalité de la propriété industrielle p. 43
7 et 8 décembre 2021	À DISTANCE	4.13	Contrefaçon de brevets : agir et réagir p. 45

CONDITIONS

Conditions générales



MODALITÉS PRATIQUES

Les lieu et horaires du stage sont précisés sur votre convocation. En principe, les formations présentielles se déroulent de 9h00 à 17h30, soit 7h par jour (6h de formation et 1h de pause). Les formations à distance se déroulent selon des horaires adaptés précisés au moment de l'inscription.

L'IIEPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles au programme. En cas de besoin, des sessions peuvent être ajoutées ou déplacées.

Le stagiaire reçoit une attestation de formation dans les jours suivant la fin de la session.

ANNULATION

Toute annulation doit être confirmée par écrit.

Les frais d'annulation sont les suivants :

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : 100€ de frais administratifs seront facturés.
- Entre 14 jours calendaires et 3 jours calendaires avant le début de la formation : 50% des frais de formation seront facturés.
- Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : les frais d'inscription seront facturés en totalité.

Cependant un remplacement par un collègue peut être effectué sous conditions (nous contacter).

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, l'IIEPI se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

DROIT APPLICABLE

En cas de différend entre les parties sur l'exécution de cette convention, une procédure de règlement à l'amiable sera mise en œuvre.

En cas de litige, les juridictions dont dépend le siège de l'IIEPI seront seules compétentes pour connaître du litige.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'IIEPI s'engage à respecter vos données personnelles.

Vos données ne sont ni traitées, ni commercialisées, ni partagées à des tiers. Vos données sont utilisées pour le traitement administratif d'inscription à nos formations, la réalisation de la prestation de formation et l'envoi de courriers postaux ou électroniques de professionnel à professionnel.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent : nous contacter.

INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin situé au recto, dûment rempli et signé.

L'IIEPI est un organisme de formation enregistré sous le numéro 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation écrite puis d'une convention de formation adressées au responsable de l'inscription. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'IIEPI avant le début de la formation.

Environ 15 jours avant le début de la session, une convocation est adressée au participant mentionnant intitulé, date et lieu de formation.

A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est adressée au responsable de l'inscription.

TARIFS

Tous nos tarifs indiqués sont nets. L'IIEPI n'est pas assujetti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. De plus, le nombre de places par formation étant limité, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre pour vous inscrire.

En présentiel, les frais de pause et de restauration sont compris (hors Semaine des fondamentaux du Master SPII).

Un tarif réduit est applicable, sous conditions, aux PME (moins de 250 employés) et aux Universités (hors EPST, EPIC et CHU).

Les CPI et avocats ainsi que leurs collaborateurs ne sont pas éligibles au tarif réduit. Nous contacter pour toute précision.

PAIEMENT

Le règlement du prix de formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de l'IIEPI. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures entraînera de plein droit mise en compte d'intérêts de retard au taux BCE + 10pts, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 €, conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signée. En cas de défaut de paiement ou de prise en charge partielle de votre OPCO, les frais de formation impayés vous seront directement facturés. Si l'accord de prise en charge de votre OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Tant que les frais d'inscription n'auront pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'IIEPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

SIRET : 483 041 117 00019 | Organisme de formation enregistré sous le n° 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.